



Saint Malo Hôtel Golf & Country Club

HAUTE BRETAGNE - COTE D'EMERAUDE



Groupe des
Thermes Marins

CHARTRE DE L'ECOLE DE GOLF

NOM (de l'enfant) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

N° de Téléphone : _____ Mail : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Cette Charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents.
Elle sera signée en début de période et constituera le règlement interne de l'Ecole de Golf.

Grille de tarifs et formules de l'école de golf :

GROUPE	LECONS	MATERIEL ET BALLES	COMPETITION	ACCES PARCOURS	TARIF
INITIATION	1 H HEBDO EN GROUPE	PENDANT LECONS	PASSAGE DRAPEAUX	ACCOMPAGNE PENDANT LECONS SUR 9 TROUS AMENAGES	55 €
PERFECTIONNEMENT	2 H HEBDO EN GROUPE			DRAPEAUX ET COMPETITIONS LOCALES	100 €
ESPOIR			9 TROUS	150 €	
ELITE	1H30 / QUINZAINE EN GROUPE + 5 LECONS INDIVIDUELLES	CARTE DE PRACTICE A VOLONTE	TOUS TYPES DE COMPETITIONS	18 TROUS	250 €

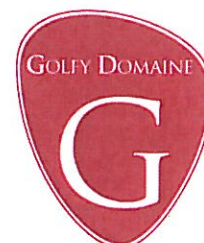
Les licences (tarifs variables selon âge) et l'adhésion AS ne sont pas incluses dans les formules, mais sont obligatoires pour participer aux compétitions officielles
Des sorties extérieures ou des stages peuvent être organisées, dans ce cas, une participation exceptionnelle sera demandée aux parents.



HÔTELS & PRÉFÉRENCE

Saint-Malo Hôtel Golf & Country Club
Domaine de Saint Yvieux - 35540 Le Tronchet
Tél. : 33 (0)2 99 58 98 99 - Fax : 33 (0)2 99 58 10 39
E-mail : saintmalogolf@st-malo.com
www.saintmalogolf.com

SARL au capital de 750.000€ - Siret 338 684 277 000 27 - N°TVA FR 563 386 842 77 - APE 553A





Saint Malo Hôtel Golf & Country Club

HAUTE BRETAGNE - COTE D'EMERAUDE



**Groupe des
Thermes Marins**

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU ST MALO GOLF CLUB

L'école de Golf

Article 1 : L'école de golf accueille les enfants de 6 à 16 ans. Un moniteur BEES 1^{er} degré accompagnés de bénévoles sont chargés de l'animation et seuls les enfants placés sous leur surveillance, sont sous la responsabilité du club.

Article 2 : Les enfants doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'école de golf. Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription au secrétariat. Priorité est donnée à la réinscription, puis pour les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription, des desideratas d'horaire et du remplissage des groupes. En cas d'intempéries ou d'absence des moniteurs et bénévoles, les séances seront annulées ou transformées en séquence de visionnage de DVD ou d'initiation aux règles.

Article 3 : Les enfants malades ne seront pas admis.

Article 4 : les enfants ne doivent en aucun cas s'absenter de l'école de golf. Seul, les parents sont habilités à venir reprendre leurs enfants. Une fois sortis, les enfants ne pourront être réintégrés.

Article 5 : Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives des moniteurs, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

Article 6 : Tout manquement aux règles ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion provisoire ou définitive.

L'inscription à l'école de golf, sous entend l'acceptation du règlement intérieur du club et en particulier de celui de l'école de Golf ci-dessus. En outre, il est demandé d'assister aux séances avec assiduité, ponctualité, respect du matériel et des personnes.

Signature des Parents :

Signature de l'enfant :



HÔTELS & PRÉFÉRENCE

Saint-Malo Hôtel Golf & Country Club
Domaine de Saint Yvieux - 35540 Le Tronchet
Tél. : 33 (0)2 99 58 98 99 - Fax : 33 (0)2 99 58 10 39
E-mail : saintmalogolf@st-malo.com
www.saintmalogolf.com

SARL au capital de 750.000€ - Siret 338 684 277 000 27 - N°TVA FR 563 386 842 77 - APE 553A

